

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 23 février 2023

Délibération n° 20230223.3

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 13
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec pouvoir : 2	
Absents/Retardataires : 0	- dont abstention : 0

Le jeudi 23 février 2023 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 18/02/2023 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

RETARDATEAIRE :

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN (*pouvoir à Mr Yoann LEVÊQUE*) et Madame Amandine DARBON (*pouvoir à Mr Philippe BENMERGUI*)

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

OBJET :

Approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal du Receveur Municipal.

Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

